

Inspection 2016 du barrage de Naussac

La DREAL Occitanie a effectué la visite d'inspection annuelle du barrage de Naussac le 26 octobre 2016, en présence des services de l'Etablissement public Loire et de son exploitant (BRL Exploitation).

Il a été procédé au bilan de l'entretien, de l'exploitation et de la surveillance à partir des documents réglementaires que doit transmettre le maître d'ouvrage (rapports d'auscultation, d'exploitation et de surveillance, de visite technique approfondie, registre de l'exploitant). Le service de contrôle a effectué ensuite un contrôle visuel des principales zones qui composent l'ouvrage et un examen des suites données à l'inspection précédente.

L'inspection a débouché sur une conclusion favorable, en date de décembre 2016. Il est indiqué dans le rapport d'inspection: « *Sous réserve de la prise en compte des demandes formulées, le service de contrôle constate que l'exploitant remplit correctement sa mission de surveillance en procédant à des visites périodiques de l'ouvrage, en réalisant et en interprétant les mesures d'auscultation, en entretenant en bon état de fonctionnement les dispositifs d'auscultation ainsi que des organes de sécurité, et en procédant régulièrement à des essais de manœuvre de ces derniers.* »

Le tableau suivant présente les principales demandes formulées, avec des échéances fixées jusqu'à fin 2018 :

Objet	Echéance	<i>Prévisions de réalisation</i>
Travaux de confortement de la zone de fontis en rive gauche du barrage principal	2018	
Réparation de la zone de blocs détériorée sur la partie aval du couronnement	2017	<i>Eté 2017</i>
Recherche de solution pour la réparation du mur de soutènement en gabions en partie aval supérieure rive gauche	2017	<i>Eté 2017</i>
Modernisation du contrôle-commande de la supervision du barrage	2017	<i>Octobre 2017</i>
Remplacement des garde-corps de la passerelle d'accès à la tour de prise	2017	<i>Eté 2017</i>
Diagnostic approfondi du bombement de la conduite de vidange de fond	2017	<i>Mars 2017</i>

Par ailleurs, dans le cadre du dossier préalable à l'élaboration du Plan Particulier d'Intervention (PPI) du barrage, le service de contrôle a rappelé les demandes du Comité Technique Permanent des Barrages et des Ouvrages hydrauliques (CTPBOH) en date de mai 2015 :

- réaliser une étude sismo-tectonique incluant les conséquences à tirer de la présence de la faille de Naussac ;
- compléter et clarifier la rédaction des chapitres analyse du risque sismique et analyse du risque crues du rapport préalable à l'établissement du PPI.

L'ensemble de ces éléments a été transmis à la DREAL Occitanie en décembre 2016 et a reçu un avis favorable de sa part en février 2017. Il est prévu que ces documents fassent l'objet d'une transmission au CTPBOH, par les services de l'Etablissement, avant la fin mars 2017.